

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE
Six mois	Un an	Six mois
an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc.		
Algérie, Tunisie,	20.000f.	40.000f
Etranger : Autres Pays	23.000f	46.000f
Prix du numéro..... Année courante 600 f	Année ant. 700f.	
Par la poste : Majoration de 130 f par numéro		
Journal légalisé 900 f	Par la poste	-

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée ... Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790 630/81

SOMMAIRE**PARTIE OFFICIELLE****DECRETS****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

2012	
3 avril	Décret n° 2012-427 portant nomination du Premier Ministre 541
3 avril	Décret n° 2012-428 portant nomination du Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République 542
4 avril	Décret n° 2012-429 portant composition du Gouvernement 542
4 avril	Décret n° 2012-430 portant nomination du Secrétaire général du Gouvernement 543
4 avril	Décret n° 2012-431 portant modification du décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République 543
4 avril	Décret n° 2012-432 portant nomination du Directeur de Cabinet du Président de la République, 543
4 avril	Décret n° 2012-433 du 4 avril 2012 portant nomination du Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République 544
10 avril	Décret n° 2012-435 portant nomination d'un Ministre, Chef du Service du Protocole présidentiel 544
10 avril	Décret n° 2012-437 du 10 avril 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères. ... 544

PARTIE OFFICIELLE**DECRETS****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****DECRET n° 2012-427 du 3 avril 2012****portant nomination du Premier Ministre**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 49;

DECREE :

Article premier. - M. Abdoul Mbaye, Economiste, est nommé Premier Ministre de la République du Sénégal.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 3 avril 2012

Macky SALL.

Par le Président de la République :

DECRET n° 2012-428 du 3 avril 2012
portant nomination du Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret 2007-909 du 11 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié :

Vu le décret n° 2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

DECRETE :

Article premier. - Mme Aminata Tall, Professeur chercheur, est nommée Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 3 avril 2012

Macky SALL.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE

DECRET n° 2012-429 du 4 avril 2012
portant composition du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43, 49 et 53 ;

Vu le décret n°2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre :

DECRETE :

Article premier. - La composition du Gouvernement est ainsi fixée :

1. Monsieur Alioune Badara Cissé, Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalaïs de l'Extérieur ;
2. Monsieur Mbaye Ndiaye, Ministre de l'Intérieur ;
3. Madame Eva Marie Coll Seck, Ministre de la Santé et de L'Action sociale ;
4. Monsieur Augustin Tine, Ministre des Forces Armées ;
5. Madame Aminata Touré, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
6. Monsieur Amadou Kane, Ministre de l'Economie et des Finances ;
7. Monsieur Youssou Ndour, Ministre de la Culture et du Tourisme ;

8. Madame Mariama Sarr, Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat féminin ;

9. Monsieur Ibrahima Sall, Ministre de l'Education nationale ;

10. Monsieur Benoît Sambou, Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural ;

11. Monsieur Cheikh Bamba Dièye, Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales ;

12. Madame Mata Sy Diallo, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;

13. Madame Aminata Mbengue Ndiaye, Ministre de l'Elevage ;

14. Monsieur Pape Diouf, Ministre de la Pêche et des Affaires maritimes ;

15. Monsieur Mor Ngom, Ministre des Infrastructures et des Transports ;

16. Monsieur Aly Ngouye Ndiaye, Ministre de l'Energie et des Mines ;

17. Monsieur Aly Cotto Ndiaye, Ministre de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ;

18. Monsieur El Hadji Malick Gackou, Ministre des Sports ;

19. Madame Khoudia Mbaye, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

20. Monsieur Serigne Mbaye Thiam, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Porte parole du Gouvernement ;

21. Monsieur Ali Haïdar, Ministre de l'Ecologie et de la Protection de la Nature ;

22. Monsieur Mansour Sy, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions ;

23. Monsieur Oumar Guèye, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;

24. Monsieur Abou Lö, Ministre de la Communication, des Télécommunications et des Tics. ;

25. Monsieur Abdoulaye Daouda Diallo, ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Budget.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 4 avril 2012

Macky SALL.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE

**DECRET n° 2012-430 du 4 avril 2012
portant nomination du Secrétaire général
du Gouvernement.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre :

DECRETE :

Article premier. - M. Seydou Guèye, Juriste expert, est nommé Secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. - Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 4 avril 2012

Macky SALL.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE

DECRET n° 2012-431 du 4 avril 2012

**portant modification du décret n° 2007-909 du
31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au
fonctionnement de la Présidence de la
République**

RAPPORT DE PRESENTATION

Le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 portant organisation et fonctionnement de la Présidence de la République prévoit dans la composition du cabinet du Président de la République la présence de ministres d'Etat et de ministres conseillers, omettant ainsi les ministres.

Par ailleurs, le Directeur de cabinet est nommé par arrêté malgré son rang, alors que le Secrétaire général est nommé par décret.

Il importe donc d'apporter les corrections nécessaires en prévoyant le poste de ministre dans le cabinet du Président de la République et en soumettant la nomination du directeur de cabinet à la prise d'un décret.

Tel est l'objet de ce présent décret.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;

Vu le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié ;

Vu le décret n° 2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2012-428 du 3 avril 2012 portant nomination du Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

DECRETE :

Article premier. - Les articles 6 et 8 du décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République sont modifiés ainsi qu'il suit :

1-Article 6. - Alinéa 2.

- lire : « le cabinet comprend en outre un ou plusieurs ministres ou ministres d'Etat » ;

- Afin, rajouter : « lorsqu'il est ministre, le Directeur de Cabinet est nommé par décret ».

2-article 8. -Alinéa 1

- lire : « Le Président de la République est assisté également d'un Directeur de Cabinet politique nommé de la même façon que le Directeur de Cabinet ».

Art. 2. - Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 4 avril 2012

Macky SALL.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE

DECRET n° 2012-432 du 4 avril 2012

**portant nomination du Directeur de Cabinet
du Président de la République,**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2012-431 du 4 avril modifiant le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République ;

DECRETE :

Article premier. - M. Abdoul Aziz Mbaye, Economiste, est nommé Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 4 avril 2012

Macky SALL.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE

DECRET n° 2012-433 du 4 avril 2012

portant nomination du Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié ;

Vu le décret n° 2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2012-428 du 3 avril 2012 portant nomination du Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

DECRETE :

Article premier. - M. Maxime Jean Simon Ndiaye, Administrateur civil principal, est nommé Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République.

Art. 2. - Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 4 avril 2012

Macky SALL.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE

DECRET n° 2012-435 du 10 avril 2012

portant nomination d'un Ministre, Chef du Service du Protocole présidentiel

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution notamment en ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

DECRETE :

Article premier. - M. Bruno Diatta est nommé Ministre, Chef du Protocole présidentiel ;

Art. 2. - Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre, Directeur de Cabinet du Présidence de la République sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 10 avril 2012

Macky SALL.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE

DECRET n° 2012-437 du 10 avril 2012

portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 67 ;

Vu la loi n° 90-07 du 28 juin 1990, relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;

Vu le décret n° 2011-634 du 17 mai 2011 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié ;

Vu le décret n° 2012-427 du 03 avril 2012, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2012-429 du 04 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

Sur le rapport du Premier Ministre :

DECRETE :

Article premier - Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1. - Cabinet du Président de la République et services rattachés :

- Inspection générale d'Etat ;
- Commission nationale de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion ;

- Commission d'évaluation et de Suivi des Politiques et Programmes publics ;

- Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale ;

- Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP) :

- Fonds souverain d'investissement stratégique (FONSIS).

- Commissariat à la Sécurité alimentaire ;

Pôle diplomatique :

- Conseiller (s) diplomatique (s) ;

- Bureau du représentant personnel du Chef de l'Etat auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie ;

Pôle des affaires protocolaires :

- Service du Protocole présidentiel ;
- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion.

Pôle des Grands Projets.

- Agence nationale pour l'Investissement et les grands Travaux (APIX) ;
- Agence nationale de la Sédentarisation des marchands ambulants ;
- Mission de Promotion de la Nouvelle capitale politique et administrative du Sénégal ;
- Agence nationale de la Recherche scientifique ;
- Agence nationale de l'Energie solaire.

Pôle communication et veille stratégique.

Pôle sécurité

- Agence nationale de Sécurité ;
- Centre d'Orientation stratégique ;
- Secrétariat du Conseil national de Sécurité.

Pôle de Coordination des missions régaliennes :

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Cour des Comptes.
- Comité national chargé de la Gestion de la Situation des Réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées ;
- Commission nationale de la Gestion des Frontières ;
- Comité national d'Organisation de la Conférence internationale sur le Dialogue islamo-chrétien ;
- Parc spécial automobile ;
- Bureau des Cultures urbaines.

2. - Cabinet militaire du Président de la République :

- Le Chef d'Etat - Major particulier du Président de la République ;
- L'Inspecteur général des Forces armées ;
- Le Gouverneur militaire du Palais ;
- L'Escadrille présidentielle.

3. - Palais :

- L'intendance des Palais de la République ;
- L'Intendance des Palais nationaux ;
- Bureau d'architecture et de l'Inspection générale des Palais nationaux ;
- Le Parc spécial automobile du Palais.

4. - Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :

- Contrôle financier ;
- Délégation à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance technique ;
- Pôle économie ;
- Pôle finances et fiscalité ;
- Pôle Santé Sport ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;
- Cellule de passation des marchés publics ;
- Bureau du Courrier général et de la Documentation ;
- Service du parc automobile ;
- Service informatique de la Présidence de la République ;
- Service technique central des Chiffres et de la Sécurité des Télécommunications ;
- Fondation du Fonds de solidarité numérique ;
- Laboratoire radioélectrique ;
- Bureau d'assistance sociale ;
- Cellule Formation, Education et Culture ;
- Cellule d'appui à la Protection de l'Enfance (CAPE) ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de la décentralisation.

5. - Autres administrations :

- Direction de la gestion du patrimoine bâti de l'Etat ;
- Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;
- Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) ;
- Agence Seneclic Réseau national de solidarité numérique ;
- Observatoire national de la parité ;
- Office pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue.

PRIMATURE

1. - Cabinet du Premier Ministre et services rattachés
 - Service du Protocole ;
 - Cellule d'analyse économique et sociale ;
 - Cellule de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes ;

- Cellule de Communication ;
- Cellule de lutte contre la Malnutrition ;
- Conseil national de Lutte contre le SIDA ;
- Millennium Challenge Account Sénégal (M.C.A-Sénégal) ;
- Cellule d'Appui au MCA- Sénégal ;
- Comité interministériel de Restructuration des Entreprises publiques et parapubliques.

2. - Secrétariat général du Gouvernement et services rattachés

- Ecole nationale d'Administration ;
- Direction des Services législatifs ;
- Direction des Archives du Sénégal ;
- Direction de l'Imprimerie nationale ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- Bureau de Suivi et de Coordination (BSC) ;
- Bureau du Courier général ;
- Service informatique ;
- Cellule de passation des marchés ;
- Commission de Contrôle des Véhicules Administratifs ;
- Division de la Gestion du Building administratif ;
- Autorité de Régulation des Marchés publics ;
- Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor ;
- Comité d'Orientation et de Suivi de la Stratégie de Croissance accélérée ;
- Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR) ;
- Agence nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC).

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

1. - Cabinet et services rattachés
 - Inspection interne ;
 - Cellule des Etudes, de l'Analyse et de la prospective ;
 - Cellule de la Planification, du Suivi-évaluation et des Statistiques ;

- Cellule de la Communication et de la Documentation ;
- Bureau des Pèlerinages ;
- Conseil supérieur des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Emigrés.

2. - Secrétariat général et services rattachés
 - Inspection des Postes diplomatiques et consulaires ;
 - Agence comptable centrale des Postes diplomatiques et consulaires ;
 - Bureau de Suivi ;
 - Services des Conférences internationales et de la Traduction ;
 - Service du Courier et de la Valise diplomatique ;
 - Service du Chiffre ;
 - Cellule de passation des marchés publics.
3. - Directions
 - Direction générale des Relations bilatérales ;
 - Direction Afrique - Asie ;
 - Direction Europe - Amérique - Océanie ;
 - Direction de l'Appui à la Promotion économique, culturelle et touristique.

- Direction générale des relations multilatérales :
- Direction des Organisations universelles;
 - Direction des Organisations et Communautés interafricaines ;
 - Direction des Organisations transcontinentales ;
 - Service des Candidatures ;
- Direction générale des Affaires juridiques et consulaires :
- Direction des Affaires juridiques ;
 - Direction des Affaires consulaires ;
 - Direction des Engagements internationaux et des Organisations non gouvernementales ;
 - Centre de l'état-civil, des archives et de la documentation diplomatiques.

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction du Protocole et des conférences internationales ;

DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'HABITAT DES SÉNÉGALAIS DE L'EXTÉRIEUR ;

DIRECTION D'APPUI À L'INVESTISSEMENT ET AUX PROJETS ;

DIRECTION DE LA PROTECTION DES DROITS DE LA DIASPORA.

4. - Autres administrations :

- Commissariat général au Pèlerinage aux lieux saints de l'Islam ;
- Centre national d'Action anti-mines ;
- Fonds d'Appui à l'investissement des Sénégalaïs de l'Extérieur.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

1. - Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Services de Sécurité ;
- Inspection interne ;
- Service des Télécommunications ;
- Service des Archives communes ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Service de Formation ;
- Groupement national des Sapeurs - Pompiers ;
- Bureau de Suivi ;
- Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;
- Bureau d'entretien et de Maintenance du réseau Téléphonique et Fax.

2. - Secrétariat général

Cellule de passation des marchés publics ;

Cellule de planification.

3. - Directions

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE ;

- Services rattachés ;
- Direction de la Surveillance du Territoire ;
- Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
- Direction de la Police judiciaire ;
- Direction de la Sécurité publique ;
- Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage ;
- Direction de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente ;
- Direction des Personnels ;
- Direction du Budget et des Matériels ;

- Direction générale des Elections ;
- Services rattachés ;
- Direction des Opérations électorales ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;

- Direction générale des Affaires administratives et territoriales :

- Direction de l'Administration territoriale ;
- Direction des Affaires générales ;
- Direction de l'Automatisation des Fichiers ;
- Direction de la Protection civile ;
- Direction des Constructions, équipements et autres édifices ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipment ;

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

1. - Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Service national de l'Education et de l'Information pour la Santé ;
- Laboratoire national de Contrôle des Médicaments ;
- Cellule d'Appui et de Suivi du Plan national de Développement sanitaire ;
- Service national de l'Hygiène ;
- Cellule informatique ;
- Fonds d'Action sociale.

2. - Secrétariat général

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule de planification ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Bureau de Communication et de Documentation.

3. - Directions

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE :

- Direction de la Santé ;
- Direction de la Pharmacie et des Laboratoires ;
- Direction des Etablissements de Santé ;
- Direction de la Prévention médicale ;
- Direction de la Prévention individuelle et collective ;

Direction générale de l'Action sociale :

- Direction de l'Assistance aux maladies chroniques ;
- Direction de l'Assistance aux groupes vulnérables ;

Direction générale de l'Equipement et des Infrastructures sanitaires :

- Direction des Equipements et de la Maintenance ;
- Direction des Infrastructures médicales ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;**Direction des Ressources humaines.****4. - Autres administrations**

- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière (CNFTMH) ;
- Ecole nationale de Développement sanitaire et social (ENDSS) ;
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés ;
- Agence nationale des Grands Projets hospitaliers ;

MINISTERE DES FORCES ARMEES**1. - Cabinet civil et services rattachés :**

- Inspection interne.

2. - Cabinet militaire et services rattachés :

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Building administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées ;
- Cellule de passation des marchés publics.

3. - Services propres :

- Etat - Major général des Armées ;
- Haut - Commandement de la Gendarmerie nationale, Direction de la Justice militaire ;
- Direction de la Sécurité militaire.

4. - Directions :

- Direction de la Documentation et de la Sécurité extérieure ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Equipement et du Budget ;

Direction du Contrôle, des Etudes et de la Législation ;

- Direction du Patrimoine historique des armées ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure ;
- Direction du Matériel ;
- Direction des Transmissions ;
- Direction de l'Intendance ;
- Direction de la Santé ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques.

5. - Autre administration

- Agence pour la réinsertion sociale des militaires.

MINISTERE DE LA JUSTICE**1. - Cabinet et services rattachés :**

- Inspection générale de l'Administration de la Justice ;
- Secrétariat du Conseil consultatif national des Droits de l'Homme ;
- Cellule de lutte contre la traite des personnes ;
- Observatoire national des Lieux de privation de liberté.

2. - Secrétariat général :

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule de planification.

3. - Directions :

- Direction des Affaires civiles et du Sceau ;
- Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;
- Direction des Services judiciaires ;
- Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale ;
- Direction de l'Administration pénitentiaire ;
- Direction des Constructions des Palais de Justice et autres édifices ;
- Direction de l'Informatique ;
- Direction des Droits humains ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4. - Autre administration

- Centre de Formation judiciaire.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

1. - Cabinet et services rattachés
 - Inspection générale des Finances (IGF) ;
 - Unité de Coordination et de suivi de la Politique économique ;
 - Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement (CEPOD) ;
 - Fonds de Promotion économique (FPE) ;
 - Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
 - Cellule de passation des Marchés publics ;
 - Cellule de Communication ;
 - Cellule de Formation et de Renforcement des Capacités.

2. - Cabinet du Ministre Délégué, chargé du Budget
3. - Secrétariat général
4. - Directions

Direction générale des Finances :

- Services rattachés ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction du Budget ;
- Direction de la Dette et de l'Investissement ;
- Direction de la Solde, des Pensions et des Rentes viagères ;
- Contrôle des Opérations financières ;
- Direction du Matériel et du Transit administratif ;

Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor :

- Services rattachés ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de la Comptabilité publique ;
- Direction du Secteur parapublic ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Dette publique ;
- Trésorerie générale ;
- Paierie générale du Trésor ;
- Recette générale du Trésor ;
- Trésorerie-Paierie pour l'Etranger ;
- Trésoreries - Paieries régionales ;

Direction générale des Douanes :

- Services rattachés ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
- Direction des Opérations douanières ;
- Direction du Renseignement et des enquêtes douanières ;
- Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
- Direction du Personnel et de la Logistique ;
- Direction des Systèmes informatiques douaniers.

Direction générale des Impôts et Domaines :

- Services rattachés ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction des Impôts ;
- Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ;
- Direction des Vérifications et Enquêtes fiscales ;
- Direction du Cadastre ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Législation, des Etudes et du Contentieux ;
- Direction du Recouvrement.

Direction générale du Plan :

- Direction de la planification nationale et de la planification régionale ;
- Direction des Stratégies de Développement ;
- Direction de la Planification des Ressources humaines ;
- Direction de la Coopération économique et financière ;
- Direction centrale des Marchés publics ;
- Direction de la Prévision et des Etudes économiques ;
- Direction de la Monnaie et du Crédit ;
- Direction des Assurances ;
- Direction du Traitement automatique et de l'Information ;
- Direction de l'Appui au Secteur Privé ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- Agence judiciaire de l'Etat ;
- Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés.

5. - Autres administrations

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSD) ;
- Fonds spécial de soutien au secteur de l'Energie ;
- Observatoire sur la Qualité des Services financiers.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

1. - Cabinet et services rattachés :
 - Inspection interne ;
 - Secrétariat du Comité de Gestion du Fonds de Promotion touristique ;
 - Cellule de la Promotion et des Aménagements touristiques ;
 - Cellule d'intermédiation avec le Secteur privé et le Secteur informel ;
 - Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques ;
 - Service des Relations publiques et de la Documentation ;
 - Festival national des Arts et de la Culture (FESNAC) ;
 - Maison de la Culture Douta Seck ;
 - Orchestre national du Sénégal ;
 - Biennale de l'Art africain contemporain ;
 - Ecole nationale des Arts ;
 - Galerie nationale des Arts ;
 - Bibliothèque nationale du Sénégal ;
 - Service des Spectacles Sons et Lumières ;
 - Place du Souvenir africain ;
 - Monument de la Renaissance africaine.
2. - Secrétariat général
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule de planification ;
 - Bureau du Courrier commun.

3. - Directions

- Direction des Etudes et de la Planification touristique ;
- Direction des Métiers et de la Promotion touristique ;
- Direction de la Réglementation et de l'Encadrement du Tourisme ;
- Direction des Arts ;
- Direction du Livre et de la Lecture ;
- Direction du Patrimoine culturel ;
- Direction du Parc culturel ;
- Direction de la Cinématographie ;
- Direction de la Francophonie ;
- Direction des Ressources humaines et de la Formation ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;

4. - Autres administrations

- Ecole nationale de Formation hôtelière et touristique ;
- Agence nationale de la Promotion touristique.

MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

1. - Cabinet et services rattachés
 - Inspection interne ;
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule de planification ;
 - Service des Relations publiques et de la Documentation ;
 - Service des Statistiques sociales ;
 - Bureau du suivi.
2. - Directions
 - Direction générale des Solidarités ;
 - Direction des Stratégies de Développement social ;
 - Direction de la Famille ;
 - Direction du Développement communautaire ;
 - Direction de la Protection des Groupes vulnérables ;
 - Direction des Droits et de la Protection de l'enfance ;
 - Direction générale de la Promotion économique des Femmes

- Direction des Organisations féminines ;
- Direction de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro-Finance;
- Direction des Etudes et de l'Evaluation des projets ;
- Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre.
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

3. - Autres administrations

- Office national des Pupilles de la nation ;
- Centre national d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CENAF) ;
- Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les enfants en situation difficile (Ginddi) ;
- Agence nationale de la Petite enfance et de la Case des Tout-petits :
- Fonds de soutien aux initiatives féminines ;
- Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin ;
- Fonds d'Impulsion de la Micro-finance ;
- Fonds national de Crédit pour les Femmes.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

1. - Cabinet et services rattachés
- Inspection générale de l'Education nationale ;
- Inspections d'Académie ;
- Unité de Coordination des Projets d'Education ;
- Division des Affaires juridiques, des Liaisons et de la Documentation ;
- Division de l'Enseignement privé ;
- Division de l'Enseignement arabe ;
- Division des Sports et des Activités de jeunesse ;
- Inspection interne ;
- Inspection des Daaras modernes ;
- Bureau de Suivi ;
- Division du Contrôle médical scolaire ;
- Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;
- Division de la Promotion des Technologies, de l'Information et de la Communication ;
- Division de la Radio - Télévision scolaire ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique.

2. - Secrétariat général
- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule de Planification ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;
- Bureau du Courier commun.

3. - Directions

- Direction de l'Enseignement moyen Secondaire général ;
- Direction des Examens et Concours ;
- Direction de l'Enseignement élémentaire ;
- Direction de l'Enseignement préscolaire ;
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Equipements scolaires ;
- Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Constructions scolaires ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4. - Autres administrations

- Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE) ;
- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO ;
- Ecoles de Formation d'Instituteurs (EFI) ;
- Institut national d'Education et de Formation des jeunes Aveugles (INEFJA).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

1. - Cabinet et services rattachés
- Inspection interne ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Bureau des Relations avec les Organisations paysannes ;
- Bureau de la Législation agricole ;
- Commissariat à l'Après - Barrages.

2. - Secrétariat général
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule de Planification ;
 - Bureau de la Communication et de la Documentation ;
 - Bureau du Courier commun.

3. - Directions
 - Direction de l'Agriculture ;
 - Direction de la Protection des Végétaux ;
 - Direction de l'Horticulture ;
 - Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles ;
 - Direction de la Modernisation de l'Equipement rural ;
 - Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4. - Autres administrations
 - Centre de Formation professionnelle horticole (CFPH) ;
 - Centre d'Initiation horticole (CIH) ;
 - Centre de Perfectionnement agricole (CPA) ;
 - Centre de Perfectionnement des Maraîchers (CPM) ;
 - Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural ;
 - Centre national de Formation en Cultures irriguées (CNFCI) ;
 - Agence nationale du Plan REVA.

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

1. - Cabinet et services rattachés
 - Inspection interne ;
 - Inspection de l'Administration locale ;
 - Centre National d'Etat civil ;
 - Comité national de Pilotage du Programme National de Développement local.
 2. - Secrétariat général
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule de Planification et d'Evaluation technique des Programmes et Projets ;

- Service de Communication, de Documentation et de Relations publiques ;
 - Bureau du Courier commun.
 3. - Directions
 - Direction des Collectivités locales ;
 - Direction de la Décentralisation ;
 - Direction de l'Appui au Développement local ;
 - Direction de la Coopération décentralisée ;
 - Direction des Stratégies de Développement territorial ;
 - Direction de la Formation et de la Communication ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4. - Autres administrations
 - Agence nationale d'investissement des collectivités locales ;
 - Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) ;
 - Agence de Développement municipal ;
 - Agence de Développement local.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

1. - Cabinet et services rattachés
 - Inspection Interne ;
 - Service de Presse et de Documentation.
 2. - Secrétariat général
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule de Planification et d'Evaluation des Programmes et Projets ;
 - Bureau des Etudes et de la Législation ;
 - Bureau des Archives et de la Documentation ;
 - Bureau du Courier commun.
 3. - Directions
 - Direction du Commerce intérieur ;
 - Direction du Commerce extérieur ;
 - Direction du Financement de l'Artisanat et de l'Insertion ;
 - Direction de la Compétitivité et de la Promotion des Produits artisanaux ;

- Direction de l'Aménagement et de l'Exploitation des Sites artisanaux ;
- Direction du Développement industriel ;
- Direction de la Transformation Alimentaire ;
- Direction de la Promotion des Produits agricoles ;
- Direction des Petites et Moyennes Entreprises/Industries ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4. - Autres administrations

- Office sénégalais pour la Propriété industrielle et l'innovation technologique (OSPI) ;
- Bureau de Mise à Niveau (BMN) ;
- Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME) ;
- Centre de Formation artisanale de Dakar ;
- Centre de Perfectionnement des artisans ruraux ;
- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal ;
- Agence sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX) ;
- Agence de Régulation des marchés ;
- Agence d'Aménagement et de Promotion des sites industriels ;
- Agence sénégalaise pour la Propriété intellectuelle et l'Innovation technologique ;
- Agence sénégalaise de Normalisation.

MINISTERE DE L'ELEVAGE

1. - Cabinet et services rattachés
 - Inspection Interne ;
 - Bureau de presse et d'information ;
 - Cellule d'Etudes et de Planification ;
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Bureau de la Formation professionnelle en Elevage.
2. - Directions et services
 - Direction de l'Elevage ;
 - Direction des Services vétérinaires ;
 - Direction de l'Elevage Equin;
 - Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3. - Autres administrations
 - Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales (CNFTEIA) ;
 - Centre de Perfectionnement des Eleveurs (CPE).

MINISTRE DE LA PECHE ET DES AFFAIRES MARITIMES

1. - Cabinet et services rattachés
 - Inspection interne ;
 - Bureau de Suivi.
2. - Secrétariat général
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule d'Etudes et de Planification ;
 - Bureau du Courier commun.
3. - Directions
 - Direction des Pêches maritimes ;
 - Direction des Aires communautaires ;
 - Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
 - Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;
 - Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins ;
 - Direction de la Pêche continentale ;
 - Direction des Infrastructures portuaires ;
 - Direction de la Marine marchande ;
 - Direction des Transports maritimes ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.
4. - Autres administrations
 - Ecole nationale de Formation maritime ;
 - Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture ;
 - Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation et de Vulgarisation de la Pêche ;
 - Agence nationale des Nouveaux Ports du Sénégal ;
 - Station piscicole de Richard Toll.

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
ET DES TRANSPORTS**

1. - Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
 - Bureau de Communication et de Documentation ;
 - Bureau des Affaires juridiques ;
 - Bureau du Suivi .
2. - Secrétariat général
- Cellule de passation des marchés ;
 - Cellule de planification ;
 - Bureau des Corridors ;
 - Cellule informatique.
3. - Directions

Direction générale des Infrastructures :

- Direction des Routes ;
- Direction des infrastructures ferroviaires ;
- Direction des infrastructures aéroportuaires ;

Direction générale des Transports :

- Direction des Transports aériens ;
- Direction des Transports routiers ;
- Direction des Transports ferroviaires ;
- Direction des Etudes, des Industries et services aéronautiques ;
- Direction de la Législation et des Agréments ;
- Direction des Relations internationales, de la Promotion et de la Formation.

Direction de la Construction des Petits aéronefs ;

Direction des Financements et du Partenariat Public-Privé ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4. - Autres administrations

- Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux Publics ;
- Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) ;
- Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA);
- Agence des Aéroports du Sénégal (ADS) ;
- Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM) ;
- Agence nationale des Nouveaux Chemins de Fer.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

1. - Cabinet et services rattachés
- Inspection interne ;
- Bureau de presse et de documentation ;
- Délégation à la Sécurité énergétique ;
- Secrétariat permanent du Conseil national de l'Energie.

2. - Secrétariat Général

- Cellule de Planification et d'Evaluation ;
- Cellule de passation des marchés ;
- 3. - Directions

- Direction de l'Electricité ;
- Direction des Hydrocarbures et des Combustibles domestiques ;
- Direction de l'Economie et de Maîtrise de l'Energie ;
- Direction des Biocarburants et de la Biomasse ;
- Direction de la Promotion des Energies renouvelables ;
- Direction des Mines et de la Géologie ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4. - Autres administrations

- Agence nationale de l'Electrification rurale (ASER) ;
- Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;
- Comité national des Hydrocarbures ;
- Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie .

**MINISTERE DE LA JEUNESSE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'EMPLOI**

1. - Cabinet et services rattachés
- Inspection interne ;
- Centre national d'Information et de Documentation ;
- Bureau du suivi ;
- Bureau de Communication ;
- Service de la Main d'œuvre ;
- Cellule d'Appui à la promotion de l'Emploi.

2. - Secrétariat général

- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule de passation des marchés publics.

3. - Directions

Direction de la Jeunesse;

Direction des Etudes, de la Formation et de la Planification;

Direction de l'Education populaire ;

Direction du Service civique national ;

Direction des Loisirs ;

Direction de l'Enseignement technique ;

Direction de la Formation professionnelle et Technique ;

Direction de l'Apprentissage ;

Direction de la Planification et des Ressources humaines techniques ;

Direction des Examens et Concours professionnels ;

Direction de l'Emploi ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipment .

4. - Autres administrations

- Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANEJ) :

- Fonds national de Promotion des Jeunes (FNPJ) ;
- Agence nationale de la Maison de l'Outil ;

- Agence de financement et promotion économique des jeunes (AFPJ) ;

- Ecole nationale de Formation en Economie familiale et sociale (ENFEFS) ;

- Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar (CFPC) ;

- Centre national de Formation des Maîtres d'Enseignement technique (CNFMET) ;

- Centre de Formation professionnelle des Jeunes de Dakar (CFPJ) ;

- Centre de Formation professionnelle et technique Sénégal - Japon (CFPT/SJ) ;

- Centre d'Enseignement professionnel (CEP) ;

- Centre national de Formation des Cours professionnels et Industriels (CNFCPI) ;

- Centre régional d'Enseignement technique féminin (CRETF) ;

- Centre d'Enseignement technique féminin (CETF) ;

- Centre de Formation professionnelle de Joal - Fadiouth ;

- Centre régional de Formation professionnelle (CRFP) ;

- Centre d'Entreprenariat et de Développement technique ;

- Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle FONDEF) ;

- Institut de Coupe, Couture et Mode.

MINISTERE DES SPORTS

1. - Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;

- Bureau de la Communication et de la Documentation ;

- Cellule de la planification ;

- Cellule de passation des marchés publics.

2. - Directions

- Direction de la Vie associative ;

- Direction de la Haute Compétition;

- Direction des Activités physiques et sportives ;

- Direction de la Formation et du Développement sportif ;

- Direction des Infrastructures sportives ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipment.

3. - Autres administrations

- Centre national d'Education populaire et sportive (CNEPS).

MINISTERE DE L'URBANISME

ET DE L'HABITAT

1. - Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;

- Cellule de la planification ;

- Cellule de passation des marchés publics ;

- Bureau de la Communication et de la Documentation ;

2. - Directions
- Direction de la Promotion de l'Habitat social ;
 - Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
 - Direction du Cadre de Vie et des Espaces verts urbains
 - Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol ;
 - Direction de la Construction ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.
3. - Autres administrations
- Office national de Prévention et de lutte contre les inondations (ONPLI) ;
 - Agence de Construction des bâtiments et édifices généraux ;
 - Projet d'achèvement des programmes de construction et de réhabilitation d'édifices de l'Etat ;
 - Projets de Construction de logements sociaux et de lutte contre les inondations et les bidonvilles (Plan JAXAAY).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE,

1. - Cabinet et services rattachés
- Inspection interne ;
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule de planification ;
 - Centre national de Documentation scientifique et technique ;
 - Bureau de la Coopération et du Service des Organismes de Recherche ;
 - Office du Baccalauréat ;
 - Bureau de Suivi.
2. - Directions
- Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES) :
- Direction de l'Enseignement supérieur public ;
 - Direction du Financement des Etablissements d'Enseignement supérieur (DFEES) ;
 - Direction des Etudes des Politiques et de la Coopération (DEPC) ;
 - Direction des Affaires académiques et juridiques (DAAJ) ;
 - Direction de l'Enseignement supérieur privé (DESP) ;

- Direction générale de la Recherche :
- Direction de la Recherche scientifique ;
 - Direction de la Recherche technologique ;
 - Direction de la Recherche bio technologique ;
- Direction des Bourses ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

3. - Autres administrations

- Centre d'Enseignement à Distance (CED) ;
- Ecole nationale d'Economie appliquée (ENEA) ;
- Ecole nationale supérieure d'Agriculture (ENSA) ;
- Ecole nationale des Cadres ruraux (ENCR).

MINISTÈRE DE L'ECOLOGIE ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

1. - Cabinet et services rattachés
- Inspection interne ;
 - Comité national du Comité inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CONACILSS) ;
 - Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi (CEPS) ;
 - Cellule de passation des marchés publics .
2. - Directions
- Direction des Parcs nationaux ;
 - Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols;
 - Direction de l'Environnement et des Etablissements classés ;
 - Direction de la Planification et de la Veille environnementale;
 - Direction des Financements verts et des Partenariats ;
 - Direction des Bassins de Rétention et Lacs artificiels ;
 - Direction de l'Aquaculture ;
 - Direction des Aires marines communautaires protégées ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;

3. - Autres administrations

- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux (CNFTEFCPN) ;
- Centre de Suivi écologique ;
- Centre d'Education et de Formation environnementales (CEFE) ;
- Agence nationale de la Grande Muraille verte ;
- Agence nationale de l'Aquaculture ;
- Agence nationale des Ecovillages.
- Agence nationale de la Haute Autorité du Désert

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DES RELATIONS
AVEC LES INSTITUTIONS**

1. - Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Bureau du suivi ;
- Bureau des Relations avec les Organisations professionnelles ;
- Commission de Supervision et Régulation des Institutions de Sécurité sociale ;
- Service de Communication ;
- Comité national du Dialogue social (CNDS).

2. - Secrétariat Général

- Cellule de passation des marchés publics.

3. - Directions et services

Direction générale de la Fonction publique :

- Direction des Etudes, de la Législation et du Contentieux ;

- Direction de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences ;

Direction de la Gestion des Carrières ;

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale :

- Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles ;

- Direction de la Protection sociale ;

- Direction des Statistiques du Travail et des Etudes ;

Direction des Relations avec les Institutions ;

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE L'ÉQUIPEMENT ;

SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE LA DOCUMENTATION .

4. - Autres administrations

- Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) ;

- Caisse de Sécurité sociale ;

- Centre médico-social de la Fonction publique ;

- Centre national de Formation et d'Action (CNFA).

**MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

1. - Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;

- Bureau de la Communication et de la Documentation.

2. - Secrétariat général

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule de la planification.

3. - Directions et services

- Direction de l'Assainissement urbain ;

- Direction de l'Assainissement rural ;

- Direction de la lutte contre les inondations et de la réhabilitation des zones insalubres ;

- Direction de l'Hydraulique urbaine ;

- Direction de l'Hydraulique Rurale ;

- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;

- Direction de l'Exploitation et de la Maintenance ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4. - Autres administrations

- Agence de Promotion du Réseau hydrographique national;

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION,
DES TELECOMMUNICATIONS
ET DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

1. - Cabinet et services rattachés
 - Inspection interne ;
 - Service des Relations publiques et de la Documentation ;
 - Cellule de passation des marchés.
 - Cellule de la planification.
2. - Directions et services
 - Direction de la Communication ;
 - Direction des Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Poste ;
 - Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Télécommunication ;
 - Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

Art. - 2 - Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève de la Présidence de la République et des ministères ainsi qu'il suit :

**MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE**

- Ordre des Médecins ;
- Ordre des Pharmaciens ;
- Ordre des Chirurgiens - Dentistes ;
- Centre hospitalier universitaire de Fann ;
- Hôpital Aristide le Dantec ;
- Centre hospitalier national d'Enfants Albert Royer ;
- Hôpital général de Grand Yoff ;
- Centre hospitalier régional de Thiès ;
- Centre hospitalier régional Ibrahima Abdoulaye Niasse de Kaolack ;
- Centre hospitalier régional Amadou Sakhir Mbaye de Louga ;
- Centre hospitalier régional Lieutenant Colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis ;
- Centre hospitalier régional de Ziguinchor ;

- Centre hospitalier régional de Kolda ;
- Centre hospitalier régional de Tambacounda ;
- Centre hospitalier régional Henrich Lubke de Diourbel;
- Centre hospitalier régional de Fatick;
- Centre national psychiatrique de Thiaroye ;
- Centre hospitalier régional de Ourossogui ;
- Centre hospitalier régional de Ndioum ;
- Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appareillage et d'orthopédie ;
- Pharmacie nationale d'Approvisionnement ;
- Hôpital d'Enfants de Diamniadio ;
- Hôpital de la Paix de Ziguinchor ;
- Hôpital Dalal Jamm ;
- Hôpital régional de Matam ;
- Centre de Santé de référence Youssou Mbargane de Rufisque ;
- Centre de Santé de référence de Dakar Sud ou d'hygiène social de Dakar ;
- Centre de Santé de Tivaouane ;
- Centre de Santé Roi Baudouin ;
- Centre de Santé de Touba ;
- Centre de Santé de Richard Toll ;
- Centre de Santé de Linguère ;
- Centre de Santé de Mbour ;
- Centre de Santé de Kaffrine ;
- Centre de Santé de Sédhiou ;
- Hôpital de Ziguinchor.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

- Office national des anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) ;
- Hôpital principal de Dakar.

MINISTERE DE LA JUSTICE

- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Evaluateurs agréés ;
- Ordre des Huissiers de Justice ;
- Chambre des Notaires.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Ordre national des Experts comptables et comptables agréés ;
- Caisse de Dépôts et de Consignations.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano (CTNDS) ;
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs (MSAD) ;
- Bureau sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Institut Islamique de Dakar.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

- Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) ;
- Institut national de Pédologie ;
- Barrage d'Affiniam.

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

- Institut de Technologie alimentaire (ITA) ;
- Union nationale des Chambres des Métiers ;
- Chambres des Métiers.
- Union nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture.

MINISTERE DE L'ELEVAGE

- Ordre des Vétérinaires ;
- Haras national.

MINISTERE DE LA PECHE ET DES AFFAIRES MARITIMES

- Conseil sénégalais des Chargeurs (COSEC).

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

- Centre expérimental de Recherche et d'Etudes pour l'Equipement (CEREEQ) ;
- Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD).

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

- Centre national de Qualification professionnelle (CNQP) ;
- Office national de Formation professionnelle (ONFP).

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

- Ordre des Architectes .

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Université Cheikh Anta DIOP de Dakar;
- Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- Université de Thiès ;
- Université de Bambeuy ;
- Université de Ziguinchor ;
- Centre des Œuvres universitaires de Dakar (COUD) ;
- Centre régional des Œuvres universitaires de Saint-Louis (CROUS) ;
- Institut sénégal - britannique d'Enseignement de l'Anglais (ISBEA) ;
- Institut supérieur d'Education populaire et sportive (INSEPS) ;
- Ecole nationale supérieure d'Enseignement technique et professionnel (ENSETP) ;
- Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Ecole Polytechnique de Thies ;
- Université du Futur africain .

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Office du Lac de Guiers ;
- Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS).

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- Agence de Presse sénégalaise (APS).

Art. 3 - Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Loterie nationale du Sénégal (LONASE) ;
- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale (CBAO) ;
- Crédit du Sénégal ;
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) ;
- AXA Assurances Sénégal (AAS) ;
- AMSA Assurances ;
- Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) ;
- Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) ;
- Banque islamique du Sénégal (BIS) ;
- Société sénégalaise de Réassurances (SENRE) ;
- Société nationale de Recouvrement (SNR) ;
- Fonds de Garantie automobile (FGA) ;
- Société nationale d'Assurance et de Crédit (SONAC) ;
- Compagnie nationale d'Assurance Agricole (CNAA) ;
- Banque nationale de Développement économique (BNDE).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

- Société « Les nouvelles Editions africaines » ;
- Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal (SAPCO) ;
- Société d'Aménagement des Sites touristiques ;
- Société du Nouveau Théâtre.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

- SUNEOR ;
- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal (SAED) ;
- Société de Développement agricole et industriel (SODAGRI) ;
- Société de Développement des Fibres textiles (SODEFITEX) ;
- Agence nationale du Conseil agricole et rural (ANCAR).

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

- Industries chimiques du Sénégal (ICS) ;
- Africa- Soins (ex-SIPOA) ;
- Société des Textiles de Kaolack (SOTEXKA) ;
- Société du Domaine industriel de Dakar (SODIDA) ;
- Société du Domaine industriel de Ziguinchor (SODIZI) ;
- Société du Domaine industriel de Saint-Louis (SODISA) ;
- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal (CICES).

MINISTÈRE DE LA PECHE ET DES AFFAIRES MARITIMES

- Société d'Investissement et de Restructuration navale (SIRN) ;
- Société nationale du Port autonome de Dakar (SNPAD) ;
- Société d'Exploitation de la S.N.C.D.S ;
- Consortium Sénégalais d'activités maritimes (COSAMA).

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
ET DES TRANSPORTS**

- Société Dakar Dem Dik ;
- Société anonyme du Petit Train de Banlieue (PTB.s.a.) ;
- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- Société du Projet Aéroport International Blaise Diagne ;
- Société Air Teranga ;
- Société Sénégal Airlines.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

- Société nationale d'Electricité (SENELEC) ;
- Société PETROSEN ;
- Société africaine de Raffinage (SAR) ;
- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental (MIFERSO) ;
- Société des Mines d'Or de Sabodala (SMS) ;
- Société d'Etudes des Phosphates de Matam .

**MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT**

- Société nationale des Habitations à Loyer modéré (SN HLM) ;
- Société immobilière du Cap-Vert (SICAP).

**MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) ;
- Sénégalaise des Eaux (SDE) ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG).

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION,
DES TELECOMMUNICATIONS
ET DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (RTS) ;
- Société sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP) « Le Soleil » ;
- Société nationale « La Poste » ;
- Société nationale des Télécommunications (SONATEL).

Art. - 4 - Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment le décret n° 2011-634 du 17 mai 2011, modifié.

Art. - 5 - Le Premier Ministre et les Ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 10 avril 2012

Macky SALL.

Par le Président de la République

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE

Par le President de la République